

**ARRÊTÉ DEP-2024-265 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, département de la Seine-et-Marne, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Laurence DANGER, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Julie BONNEL, enseignante

Enseignants :

Madame Corinne BERTIMON

Madame Malika ZIANE

Madame Vigla AGOSSOU-VOYEME

Monsieur Jérémy CORREIA

Professionnels :

Madame Ani GUACIDE

Madame Béatrice BIJARD

Madame Marie-Mélanie JUGE

Monsieur Cédric THEPAUT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER